

Pourquoi composter ?

Parce que

- **C'est utile** : Vous apportez de la matière organique à votre jardin et fertilisez le sol.
- **C'est économique** : vous réduisez la quantité de déchets à jeter (environ 30 %).
- **C'est bon pour l'environnement** : vous évitez la pollution en réduisant l'utilisation d'engrais chimique.

Composter en tas ou en bac ?



En tas

Méthode de compostage consistant à mettre en tas les déchets au fond du jardin (pour les grands jardins)

Avantages :

Pas de contrainte de volume – requiert peu de temps

Inconvénients :

Dispersion des déchets par les animaux errants – compostage plus lent (plus de 8 mois) – moins esthétique.

En bac

Les déchets sont ici stockés dans un bac (pour les petits jardins).

Avantages :

Encombrement réduit, accès propre – compostage rapide (5 à 8 mois) – protection contre les animaux et les aléas climatiques.

Inconvénients :

Convient pour petits volumes – requiert davantage de temps – manipulations moins faciles.



Où composter ?

Dans une zone semi ombragée de votre jardin, à l'abri du vent, facilement accessible et où l'eau de pluie ne risque pas de s'accumuler.



Le composteur doit être posé sur une surface plane d'environ 1m², sur un sol de préférence retourné ou sarclé pour favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.



Astuce

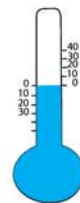
Entre le sol et les déchets, vous pouvez étendre une première couche de 5 à 10 cm de paille ou de tailles pour faciliter l'aération.

Quand composter ?

Toute l'année !

Le compostage est toutefois ralenti en hiver, quand les températures extérieures sont basses.

Quelle que soit la saison, il est important d'alimenter régulièrement le composteur en déchets organiques frais afin de maintenir les micro-organismes en activité et de permettre la poursuite de la fermentation



Les règles d'or du compostage



1. **Fragmenter** : ou broyer les déchets de jardin les plus grossiers (branchages, tailles).
2. **Mélanger** : les déchets secs (branches, feuilles, sciures...) et les déchets humides (tontes de gazon, déchets de cuisine...).
3. **Aérer** : le brassage régulier (toutes les 3 ou 4 semaines) du compost facilite l'aération et évite les mauvaises odeurs.
4. **Surveiller** : le compost doit être humide mais jamais mouillé. En été, si il est sec rajouter un peu d'eau.



Conseil

Évitez d'ajouter trop de déchets identiques en même temps, notamment les tontes de pelouses. Diversifiez les déchets en alternant des couches successives peu épaisses (environ 20 cm)



→ Que peut-on composter ?

OUI

Les Déchets de la cuisine

- Epluchures de fruits et légumes
- Fruits et légumes abîmés (sans pesticides)
- Marc de café et de thé avec leurs filtres en papier
- Reste de repas (légumes, pâtes, riz...) sauf poisson, viande et os
- Coquilles d'œufs, pain, croûtes de fromage

NON

Les Déchets de la cuisine

- Produit gras (huile de friture, sauce...)
- Pelures d'agrumes (orange, citron...)
- Os et arrêtes
- Noyaux, coques de noix et de noisettes
- Coquilles d'huîtres et de moules



Les Déchets du jardin

- Tontes de pelouses non traitées
- Branchages et tailles de haie (broyées de préférence)
- Fleurs et plantes fanées, feuilles mortes
- Paille et foin, mauvaises herbes non grainées
- Ecorces d'arbre

- Déchets de jardin traités chimiquement
- Plantes malades
- Mauvaises herbes grainées
- Terre, gravier, sable, caillou

Les Déchets de la maison

- Essuie-tout, serviettes ou mouchoirs en papier
- Fleurs et plantes d'intérieur
- Cendres de bois refroidies
- Sciure et copeaux de bois
- Papier journal

- Litières d'animaux domestiques
- Verre, plastique, métal (clou, vis...)
- Poussières de ménage
- Papier imprimé, magazines, emballages de type « briques de lait »
- Cigarettes, charbon de barbecue
- Détergents, gravas, plâtres
- Couches culottes, pansements ou cotons souillés



Les signes d'un bon compost

- Absence de mauvaises odeurs
- Montée en température à l'intérieur, parfois élevées (50 – 60°C)
- Brunissement du compost, présence de vers de terre et autres invertébrés
- Absence d'écoulements d'effluves



→ Utiliser son compost

- Le compost jeune (5 à 6 mois) peut être étendu en surface, autour des arbres, entre les cultures... mais devra attendre 2 à 3 mois pour être intégré au sol.
- Le compost mûr (6 à 12 mois, selon les méthodes utilisées) a une belle couleur sombre, brun-noir et une agréable odeur de terre de forêt. On ne reconnaît presque plus de déchets entiers. Il est prêt à l'emploi et peut être utilisé comme amendement pour tout : au potager, jardin d'ornement, plantes vivaces, haies ou rempotage (en mélange de 30 à 50 %).

Le compost enrichit le sol qui est alors plus facile à travailler. Il permet de mieux retenir l'eau dans le sol et apporte aussi des éléments fertilisants.

BON COMPOSTAGE !



**Besoin d'un renseignement,
d'un conseil**

ADEME



Agence de
l'Environnement
et de la Maîtrise
de l'Énergie

Service Environnement
Communauté de communes du Pays de Loiron
Maison de Pays - Espace Tertiaire - 53320 LOIRON
Tél. 02 43 02 77 64 - Fax 02 43 02 15 92
Courriel : contact@cc-paysdeloiron.fr
www.cc-paysdeloiron.fr



Le Compostage



Création et impression - Imprim'Services : 02 43 53 21 00 - Imprimé sur papier recyclé

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage consiste à mettre en tas les déchets de la cuisine et du jardin afin qu'ils se décomposent. Ce processus biologique conduit, après quelques mois de fermentation, à un produit comparable au terreau, le compost : un excellent fertilisant pour votre jardin !

